

## ORPI Briey – Val de l’Orne

### Montant maximums TTC\*

Barème valable au 22 mai 2024

TRANSACTIONS : HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR		
Prix de vente	Part honoraires VENDEUR	Part honoraires ACQUEREUR
Terrain inférieur à 70.000 €	3.500 €	3.500 €
Terrain supérieur à 70.000 €	5,00 %	5,00 %
De 0 € à 25.000 €	Forfait 1.250 €	Forfait 1.250 €
De 25.001 € à 50.000 €	Forfait 2.500 €	Forfait 2.500 €
De 50.001 € à 75.000 €	5,00 %	5,00 %
De 75.001 € à 130.000 €	4,50 %	4,50 %
De 130.001 € à 170.000 €	4,00 %	4,00 %
De 170.001 € à 230.000 €	3,50 %	3,50 %
De 230.001 € à 300.000 €	3,00 %	3,00 %
De 300.001 € à 400.000 €	2,50 %	2,50 %
Supérieur à 400.001 €	2,00 %	2,00 %
Estimation	200 €	

\*T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20,00 %

- Calculés sur le montant de la transaction réalisée.
- La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure
- Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux du mandat initial

**LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE**

## Tarifs maximums TTC\*

<b>HONORAIRES DE LOCATION BAUX HABITATION LOI ALUR</b> (Décret n°2014-890 du 1/08/2014)	
<b>Honoraires maximums TTC* locataire :</b>	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup>
<b>Maximum 11€/m2 (plafond à un mois de loyers hors charges)</b>	
<b>Honoraires maximums TTC* Bailleur :</b>	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup>
<b>Maximum 11€/m2 (plafond à un mois de loyers hors charges)</b>	
**Forfait négociation entremise	100
**Forfait État des lieux de sortie	3 €/m <sup>2</sup>

\*\* Forfaits inclus dans les honoraires de gestion pour les lots gérés par un mandats de gestion locatif.

<b>HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE</b> Calculé sur les encaissements	
Gestion immobilière courante sans assurance GLI	9,00 %
Gestion immobilière courante avec assurance GLI	12,20 %
Gestion immobilière + (GLI + Assemblée Générale + Revenus Fonciers)	13,50 %

<b>ACTES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX :</b>	
Honoraires travaux/intervention calculés sur le montant des travaux TTC* (Propriétaire)	5,00 %

<b>HONORAIRES DE LOCATION BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :</b>	
Honoraires de location	35,00% TTC* maximum du loyer annuel HT partagé entre locataire et bailleur. Rédaction seule du bail : 750,00 € TTC* maximum à la charge du demandeur

\*T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20,00 %

### **LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE**